

autorisé M. le Maire à signer l'acte de cession à inter-

2/ Stant Raimbaud n° 12 -  
Aphorie a l'annuante

M. Paul Raimbaud, 49, rue Paul Bonin à Royan  
cessionnaire du Stand n° 12 des fabriciens communaux  
sollicite l'autorisation de transférer à l'admissionnelle  
Raimbaud, 49 avenue d'Aquitaine son droit  
de cession.

Madame Raimbaud a donné son accord pour  
l'exploitation de ce stand.  
La Commission des finances a donné son avis  
favorable à ce transfert, sous réserve que l'admissionnelle  
Raimbaud exploite le stand comme aux mêmes  
conditions.

Le Conseil Municipal  
Vu les demandes de Monsieur Raimbaud, en  
date du 30 janvier 1961.  
Vu l'engagement donné par l'admissionnelle  
Raimbaud pour accepter les charges et  
conditions afférentes au stand n° 12.  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances  
autorisé

M. le Maire a donné son accord pour  
la location de ce stand, dans l'exploitation du stand n° 12  
des fabriciens communaux, sous réserve d'y exécuter le même comme  
dans les mêmes conditions, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 1961.  
Aphorie a l'annuante

Demanda de droits d'incorporation (M. Breuille)  
Le Conseil Municipal donne son avis favorable aux demandes  
de droits d'incorporation formulés par M. B.  
Alfred Li may n° 22 janvier 1942 à Royan  
2/ Ernest Jean-Claude n° 13 avril 1942 à Royan  
3/ Albert Bernard n° 22 janvier 1942 à Koba (Algérie)  
4/ Raguideau Claude n° 2 avril 1942 à Royan  
5/ Ernest Jean n° 24 septembre 1942 à Caudebec  
6/ Jolly John-Louis n° 19 juillet 1941 à Royan  
Le Maire a donné son accord pour  
l'exploitation de ce stand.  
La Commission des finances a donné son accord pour  
la location de ce stand, dans l'exploitation du stand n° 12  
des fabriciens communaux, sous réserve d'y exécuter le même comme  
dans les mêmes conditions, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 1961.  
Aphorie a l'annuante